Réf. Farde e-Assemblées : 2643696

N° OJ : **26**

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/05/2025

Objet : Opération 4.1 "Made in Héliport-Anvers".- 3e edition de l'appel aux initiatives citoyennes et associatives.- Modification des statut du bénéficiaire asbl "Elite futur champions".- Octroi des subsides.- Dépense (E.D. 25/18721).- Dossier de référence n° 2023/3528.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 21 février 2022 d'adopter le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022, d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers- Initiatives citoyennes et associatives » figurant au programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, est pilotée par la Cellule Rénovation urbaine ;

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers- Initiatives citoyennes et associatives » vise à soutenir et encourager des initiatives locales de petite échelle par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Héliport-Anvers ;

Vu sa décision du 27 mai 2024 d'adopter le règlement du 3ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Héliport-Anvers » ;

Considérant que l'appel à projets a été lancé le 3 juin 2024 (deadline le 30/09/2024), avec pour objectif de soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, répondant aux objectifs suivants :
• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Considérant qu'un comité d'avis s'est réuni le 10 octobre 2024 afin d'évaluer les 11 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets ;

Considérant que le Conseil a adopté le 18/11/2024 l'octroi des subsides (52.900 €) et les financements des avances de 80% sur les articles 93022/33101 et 93022/33202.

Considérant que le projet « Elite Future Champions », initialement porté par Mr Pedro Dilu Wetuvange, sera finalement géré par l'asbl Elite futur champions, créée pour l'occasion (Numéro d'entreprise: 1017.400.831) ;

Considérant que cela induit un changement d'article budgétaire et qu'il y a donc lieu d'engager le montant initialement prévu de 5.360 EUR sur l'article 93022/33101 sur l'article 93022/33202 ;

Considérant que les crédits nécessaires au versement des 2 avances, à savoir 50% et 30% des subsides octroyés conformément au règlement de l'appel à projets, sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2025, sous réserve de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

Considérant que l'opération 4.1 « Made in Héliport-Anvers- Initiatives citoyennes et associatives » du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article 1 : Un subside de 6.700,00 EUR, dont 5.360,00 EUR pour les avances de 80% à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2025 (sous réserve d'adoption du budget par le Conseil communal et de son approbation du budget par l'autorité de tutelle), est accordé à l'asbl Elite futur champions pour son projet «Elite Future Champions» dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Héliport-Anvers " du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers, est adopté.

Article 2 : La dépense est financée par un subside.

Annexes :